

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°13	Médiathèque Jacques Chirac - Renouvellement des conventions - Convention de partenariat au réseau des bibliothèques sur le territoire de Troyes Champagne Métropole
RAPPORTEUR	Véronique SAUBLET SAINT-MARS

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	127	127			

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

**MEDIATHEQUE JACQUES CHIRAC
RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS
CONVENTION DE PARTENARIAT AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE DE
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Annexes : modèle de convention pour les bibliothèques municipales de lecture publique - convention avec la MOPO - convention avec la Ville de Troyes pour le conservatoire Marcel Landowski

Exposé :

Le réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole existe depuis 1998 (*délibération du 14 décembre 1998*). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui 10 membres :

- Bréviandes
- La Chapelle-Saint-Luc
- Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO)
- Pont-Sainte-Marie
- Saint-André-les-Vergers
- Saint-Germain
- Saint-Julien-les-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski
- Troyes Champagne Métropole : la Médiathèque Jacques Chirac et les Médiathèques Troyes-Centre, Troyes-Marots et Troyes-Chartreux.

L'objectif du réseau est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, via ces services :

- un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (*livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques...*), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »,
- un site internet permettant de les consulter et de les réserver à distance,
- un service de navette permettant d'emprunter et de rendre les documents dans la bibliothèque partenaire de son choix, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs,,
- une communication regroupée : agenda, réseaux sociaux et site internet.

Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques membres des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques, de l'évolution des services pour le public et d'actions culturelles partagées.

Il permet aux bibliothèques membres de bénéficier de ces services financés par Troyes Champagne Métropole :

- Animation-coordination du réseau (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- Administration du catalogue commun (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- Support informatique (équipe DSI)
- Logistique-navette (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- Communication (1 agent Médiathèque Jacques Chirac)
- Cartes d'abonnement réseau

Chaque bibliothèque membre reverse à Troyes Champagne Métropole les recettes des « inscriptions réseau »

Concernant la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO) et le conservatoire Marcel Landowski, qui ne sont pas des bibliothèques de lecture publique, leurs documents sont consultables uniquement sur place. Leurs conventions sont donc adaptées à cette spécificité.

Les conventions actuelles liant Troyes Champagne Métropole aux membres du réseau arrivent à échéance le 31 décembre 2019. Il convient donc de les renouveler.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention « réseau », annexée au présent rapport, avec les bibliothèques déjà membres et les bibliothèques de lecture publique qui souhaiteraient intégrer le réseau ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer les conventions « réseau » spécifiques annexées au présent rapport avec la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière et la Ville de Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, financier ou juridique à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
AU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

N°

Entre :

Troyes Champagne Métropole, sise 1 place Robert Galley 10000 Troyes, représentée par Monsieur François Baroin, Président, habilité à cet effet par délibérations du Conseil communautaire n° ... du et la Médiathèque Jacques Chirac, d'une part, d'une part,

Et :

La Ville de....., sise à, représentée par, Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n° du, ci-après dénommée « le Partenaire », d'autre part.

Préambule

Le réseau des bibliothèques de Troyes Champagne Métropole existe depuis 1998 (délibération du 14 décembre 1998). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est progressivement élargi et compte aujourd'hui 10 membres :

- Bréviandes
- La Chapelle-Saint-Luc
- Maison de l'Ouïll et de la Pensée Ouvrière (MOPO)
- Pont-Sainte-Marie
- Saint-André-les-Vergers
- Saint-Germain
- Saint-Julien-les-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski
- Troyes Champagne Métropole : la Médiathèque Jacques Chirac composée de 3 sites : Troyes-Centre, Troyes-Marais et Troyes-Charreaux.

Son objectif est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, via ces services :

- Un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques.....) à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »
- Un site internet permettant de les consulter et de les réserver à distance
- Un service de navette permettant d'emprunter et de rendre les documents disponibles dans le catalogue, dans la bibliothèque partenaire de son choix, en fonction de son lieu d'habitation, de travail, de loisirs,
- Une communication commune : agenda, réseaux sociaux et site internet

• Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques membres des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques, de l'évolution des services pour le public et d'actions culturelles partagées.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le Partenaire.

Ce considérant, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Rôle, services et engagements de la médiathèque Jacques Chirac

La Médiathèque Jacques Chirac coordonne le réseau des médiathèques et assure dans ce cadre les services suivants :

- **animation du réseau** : mise à disposition d'un agent coordinateur financé par Troyes Champagne Métropole
 - organisation de rencontres « échanges de bonnes pratiques », ponctuellement durant l'année en fonction des besoins
 - concertation entre les partenaires pour assurer qualité, cohérence et complémentarité de l'offre documentaire faite au public
 - échanges sur les actions culturelles : partage d'expertise, d'expériences et opérations croisées ou conjointes
- **informatique documentaire** : mise à disposition d'un « référent SIGB », agent financé par Troyes Champagne Métropole
 - gestion du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) qui pilote le réseau documentaire : coordination, administration du catalogue, fonctions de prêt, ...
 - assistance technique sur les questions bibliothéconomiques
 - formation de l'ensemble des intervenants du réseau
 - paramétrage des fonctions bibliothéconomiques
 - organisation de réunions techniques en fonction des besoins (catalogue, statistiques, ...), en concertation avec le coordinateur du réseau
 - interface avec le prestataire (actuellement Infor) : évolutions du système, centralisation des demandes, relais d'information au réseau
 - mise à disposition du réservoir de notices auxquels la Médiathèque Jacques Chirac est abonnée
- **données bibliographiques-notices** :
 - respect des normes de catalogage en vigueur
- **logistique-navette** : mise à disposition d'un agent, financé par Troyes Champagne Métropole, qui assure le service en collaboration organisée, tournante, avec l'ensemble des agents de la médiathèque
 - acheminement et collecte des documents empruntés et rendus dans les différentes bibliothèques du réseau

- disponibilité du SIGB aux jours et heures ouvrables de la Médiathèque Jacques Chirac, sauf opérations techniques nécessaires
- interface auprès du prestataire en cas d'incident sur le SIGB
- mise à disposition d'un service dit de « prêt secours », en local *(sur autorisation expresse de la DSI)*
- gestion de l'exploitation du système *(sauvegardes, télécommunications, dépannage des serveurs, sécurité)* :
 - installation et paramétrage des logiciels du SIGB, et des logiciels associés
 - conseil sur des problèmes informatiques ponctuels (câblage, choix de matériel....)
 - dépannage à distance ou sur place selon les cas

Article 2. Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'associe au réseau des médiathèques coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, et prend les engagements suivants :

- **données bibliographiques/ notices** :
 - respect des normes de catalogage en vigueur
 - respect des prescriptions particulières de la Médiathèque Jacques Chirac : traitement documentaire et récupération des données
 - ne pas modifier ou supprimer des notices ou des informations d'exemplaires non rattachés aux collections des autres partenaires *(notamment dans le cadre des procédures de mise au pilon)*
 - ne pas modifier ou supprimer les informations indiquées par la Médiathèque Jacques Chirac sur les notices usagers *(grands retardés)*
- **informatique** :
 - maintenance du matériel informatique, propriété du Partenaire sur lequel sont utilisés les logiciels SIGB
 - gestion du matériel et logiciels bureautiques de la bibliothèque du Partenaire
 - accord préalable indispensable pour toute intervention sur les postes reliés au réseau des Médiathèques auprès de la DSI, habilitée à contrôler l'utilisation qui en est faite, et à intervenir éventuellement en cas d'usage dangereux pour la sécurité du système, ou non conforme à la législation
 - en cas de dépannage sur place :
 - faciliter l'intervention de la DSI
 - assurer éventuellement l'interface avec les autres services municipaux compétents du Partenaire
- **communication**
 - fournir les informations pour l'agenda dans le délai indiqué par le service communication de la médiathèque Jacques Chirac

- **logistique inscriptions « réseau »** :
 - fourniture des cartes d'inscription équipées des codes-barres
- **action culturelle en réseau** :
 - au service d'une action culturelle partagée, la Médiathèque Jacques Chirac :
 - informe les membres du réseau de ses projets et actions
 - propose aux membres de :
 - > s'associer à des opérations spécifiques de son programme, en les déclinant dans leurs établissements *(exemple de la Semaine Lire et Ecrire Autrement)*
 - > bénéficier de la promotion qui en est faite *(exemple du label MTP relatif au Mois des Tout-Petits)*
 - > venir sur place s'en inspirer
 - travaille de concert avec les membres sur les actions croisées ou conjointes
 - co-organise des rencontres entre les clubs de lecteurs et des rencontres littéraires au sein du réseau
 - créatrice du Mois des Tout-Petits *(label MTP)*, la Médiathèque Jacques Chirac y associe les bibliothèques du réseau qui le souhaitent, par :
 - le financement d'une sélection de spectacles joués dans le réseau *(répartition concertée avec et dans le réseau)*
 - l'utilisation du label MTP pour donner de la visibilité aux actions développées sur ce thème par les bibliothécaires du réseau
- **communication** :
 - financement et conception de « l'agenda des médiathèques » *(édition quadrimestrielle)* où figurent : coordonnées, horaires d'ouverture et actions des bibliothèques du réseau
 - mise en ligne systématique sur le site internet de la médiathèque Jacques Chirac *(agenda pdf téléchargeable / informations sur le réseau)*
 - relais sur les réseaux sociaux, d'actions ou événements spécifiques à promouvoir *(sur demande du Partenaire)*
- **support informatique** *(Direction des Services Informatiques (DSI) de Troyes Champagne Métropole)* :
 - mise à disposition gratuite des licences du SIGB *(propriété de Troyes Champagne Métropole)*
 - souscription et gestion du contrat de maintenance par un contrat unique auprès du prestataire *(refacturation de sa quote-part au Partenaire – voir article 4)*
 - prise en charge du coût de la liaison informatique reliant la bibliothèque du Partenaire au réseau
 - prise en charge des OPAC *(matériel, logiciel, maintenance)*
 - administration des serveurs hébergeant les logiciels du SIGB et les données associées

- **reversement des inscriptions réseau**
 - reversement à la médiathèque Jacques Chirac du produit des inscriptions réseau perçus par la bibliothèque du Partenaire
 - envoi chaque trimestre :
 - o des fiches d'inscription
 - o d'un état récapitulatif des inscriptions « réseau » perçues pour la Médiathèque Jacques Chirac, listant toutes les inscriptions, payantes et gratuites
- Emission par Troyes Champagne Métropole chaque trimestre d'un titre de recettes au comptable public qui facture ensuite le Partenaire
- **action culturelle en réseau :**
 - au service d'une action culturelle partagée, le Partenaire :
 - o informe les membres du réseau de ses projets et actions
 - o propose aux membres de :
 - s'associer à des opérations spécifiques de son programme, en les déclinant dans leurs établissements
 - venir sur place s'en inspirer
 - o travaille de concert avec les membres sur les actions croisées ou conjointes
 - o co-organise des rencontres entre les clubs de lecteurs et des rencontres littéraires au sein du réseau

Article 3. Formules d'inscription pour les usagers

- Troyes Champagne Métropole et le Partenaire conviennent d'une carte commune d'inscription au réseau, dénommée « carte réseau » :
- elle permet à l'usager inscrit d'emprunter et de rendre des documents dans toutes les bibliothèques du réseau
 - les tarifs et règles de prêt associés à cette carte relèvent de la compétence exclusive de Troyes Champagne Métropole
 - elle est fournie équipée (codes-barres) gratuitement par Troyes Champagne Métropole

En parallèle, chaque bibliothèque partenaire conserve le principe d'une carte d'inscription de proximité, dénommée « carte proximité » :

- elle permet à l'usager d'emprunter exclusivement les ouvrages de la bibliothèque où il est inscrit
- les tarifs et règles de prêt associés à cette carte relèvent de la compétence exclusive du Partenaire.

Ce sont les usagers qui font le choix de s'abonner à l'une ou l'autre formule.

Article 4. Respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

Le Partenaire s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et commerciale.

En aucun cas, la responsabilité de Troyes Champagne Métropole ne peut être engagée en cas d'utilisation illégale de programmes et de logiciels par la bibliothèque du Partenaire.

Article 5. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Article 6. Résiliation

Les parties peuvent résilier la convention par anticipation, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec préavis minimum de trois mois.

Dans ce cas, les données spécifiques à la bibliothèque partenaire contenues dans le SGB, pourront être mises à disposition du Partenaire dans le format proposé par la DSI de Troyes Champagne Métropole, sous réserve de la prise en charge, par le Partenaire, du coût de l'exportation.

Article 7. Litiges

En cas de litige persistant, les parties conviennent de saisir le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies amiables et de médiation.

Fait à Troyes en 2 exemplaires, le

Le Partenaire,

Troyes Champagne Métropole,

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
AU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET LA MAISON DE L'OUTIL ET DE LA PENSEE OUVRIERE (MOPO)**

N°

Entre :

Troyes Champagne Métropole, site 1 place Robert Galley, 10000 Troyes, représentée par Monsieur François Baroin, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire n° du

Et :

La Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière, site 7, rue de la Trinité, 10000 Troyes, représentée par Monsieur Christophe Cheutin, Directeur, ci-après dénommé « le Partenaire », d'autre part.

Préambule

Le réseau des bibliothèques de la Collectivité existe depuis 1998 (délibération du 14 décembre 1998). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est régulièrement élargi et compte aujourd'hui 9 partenaires

- Bréviandes
- La Chapelle-Saint-Luc
- Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO)
- Pont-Sainte-Marie
- Saint-André-les-Vergers
- Saint-Germain
- Saint-Julien-Hes-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski

et les 3 sites de la Médiathèque Jacques Chirac : Troyes-Centre, Troyes-Marais et Troyes-Charitreux.

L'objectif du réseau est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, via ces services :

- Un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques,...), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »
- Un site internet permettant de les consulter
- Une communication regroupée : agenda, réseaux sociaux et site internet

Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques partenaires des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques et de l'évolution des services pour le public.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et le centre de ressources de la Maison de l'Outil et de la Pensée Ouvrière (MOPO).

Ce considérant, Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Rôle, services et engagements de la Médiathèque Jacques Chirac

La Médiathèque Jacques Chirac coordonne le réseau des médiathèques et assure dans ce cadre les services suivants :

- **animation du réseau** : mise à disposition d'un agent coordinateur financé par Troyes Champagne Métropole
 - organisation de rencontres « échanges de bonnes pratiques », ponctuellement durant l'année en fonction des besoins
 - concertation entre les partenaires pour assurer qualité, cohérence et complémentarité de l'offre documentaire faite au public
- **informatique documentaire** : mise à disposition d'un « référent SIGB », agent financé par Troyes Champagne Métropole
 - gestion du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) qui pilote le réseau documentaire : coordination, administration du catalogue, fonctions de prêt, ...
 - assistance technique sur les questions bibliothéconomiques
 - formation de l'ensemble des intervenants du réseau
 - paramétrage des fonctions bibliothéconomiques
 - organisation de réunions techniques en fonction des besoins (catalogue, statistiques, ...), en concertation avec le coordinateur du réseau
 - interface avec le prestataire (actuellement Infor) : évolutions du système, centralisation des demandes, relais d'information au réseau

• **données bibliographiques-notices** :

- respect des normes de catalogage en vigueur

• **communication** :

- présence sur le site internet de la Médiathèque Jacques Chirac des coordonnées et horaires d'ouverture du Partenaire
- valorisation du Partenaire :
 - espace « dédié » (roll-stand) dans la salle verte (Médiathèque Jacques Chirac – site Troyes-Centre)
 - mise à disposition d'un poste informatique avec un lien spécifique vers le catalogue des ressources du Partenaire
 - présentation de tout document de communication fourni par le Partenaire

- relais sur les réseaux sociaux, le site internet, l'agenda, les blogs, des actions ou événements à promouvoir (à la demande du partenaire)

• **action culturelle réseau :**

- créatrice de l'action Bosse tes exams, la Médiathèque Jacques Chirac y associe les bibliothèques du réseau qui le souhaitent
- la Médiathèque Jacques Chirac informe le réseau de ses actions, pour proposer aux bibliothécaires intéressés :
 - de s'y associer, en les déclinant dans leur établissement et en bénéficiant de la promotion qui en est faite par la Médiathèque Jacques Chirac

• **soutien informatique (Direction des Services Informatiques (DSI) de Troyes Champagne Métropole) :**

- mise à disposition gratuite des licences du SIGB (propriété de Troyes Champagne Métropole)
- souscription et gestion du contrat de maintenance par un contrat unique auprès du prestataire (refacturation de sa quote-part au Partenaire – voir article 4)
- prise en charge des OPAC (matériel, logiciel, maintenance)
- administration des serveurs hébergeant les logiciels du SIGB et les données associées
- disponibilité du SIGB aux jours et heures ouvrables de la Médiathèque Jacques Chirac, sauf opérations techniques nécessaires
- interface auprès du prestataire en cas d'incident sur le SIGB
- mise à disposition d'un service dit de « prêt secours », en local (sur autorisation expresse de la DSI)
- gestion de l'exploitation du système (sauvegardes, télécommunications, dépannage des serveurs, sécurité) :
 - installation et paramétrage des logiciels du SIGB, et des logiciels associés
 - conseil sur des problèmes informatiques ponctuels (câblage, choix de matériel...)
 - dépannage à distance ou sur place selon les cas

Article 2. Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'associe au réseau des médiathèques coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, et prend les engagements suivants :

- **données bibliographiques / notices :**
 - respect des normes de catalogage en vigueur
 - respect des prescriptions particulières de la Médiathèque Jacques Chirac : traitement documentaire et récupération des données
 - ne pas modifier ou supprimer des notices ou des informations d'exemplaires non rattachés aux collections des autres partenaires (notamment dans le cadre des procédures de mise au pilon)

3/5

- ne pas modifier ou supprimer les informations indiquées par les médiathèques Jacques Chirac sur les notices usagers (grands retards)

• **prêt de documents :**

- mise à disposition des documents de son centre de ressources aux usagers du réseau de Troyes Champagne Métropole, uniquement en consultation sur place

• **Informatique :**

- maintenance du matériel informatique, propriété du Partenaire sur lequel sont utilisés les logiciels SIGB
- gestion du matériel et logiciels bureautiques de la bibliothèque du Partenaire
- accord préalable indispensable pour toute intervention sur les postes reliés au réseau des Médiathèques auprès de la DSI, habilitée à contrôler l'utilisation qui en est faite, et à intervenir éventuellement en cas d'usage dangereux pour la sécurité du système, ou non conforme à la législation
- en cas de dépannage sur place :
 - faciliter l'intervention de la DSI
 - assurer éventuellement l'interface avec les autres services municipaux compétents du Partenaire
- **communication**
 - fournir le matériel et les documents de communication à valoriser dans l'espace « dédié » à la Médiathèque Jacques Chirac

Article 3. Respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

Le Partenaire s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et commerciale.

En aucun cas, la responsabilité de Troyes Champagne Métropole ne peut être engagée en cas d'utilisation illégale de programmes et de logiciels par la bibliothèque du Partenaire.

Article 4. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Article 5. Résiliation

Les parties peuvent résilier la convention par anticipation, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec préavis minimum de trois mois.

Dans ce cas, les données spécifiques à la bibliothèque partenaire contenues dans le SIGB, pourront être mises à disposition du Partenaire dans le format proposé par la

4/5

DSI de Troyes Champagne Métropole, sous réserve de la prise en charge, par le Partenaire, du coût de l'exportation.

Article 6. Litiges

En cas de litige persistant, les parties conviennent de saisir le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies amiables et de médiation.

Fait à Troyes en 2 exemplaires, le

Le Partenaire,

Troyes Champagne Métropole,

**CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE
AU RESEAU DE BIBLIOTHEQUES DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
ET LA VILLE DE TROYES**

N°

Entre :

Troyes Champagne Métropole, site 1 place Robert Galley, 10000 Troyes, représentée par Monsieur François Baroin, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire n° du,

Et :

La Ville de Troyes, site Place Alexandre Israéli, 10000 Troyes, représentée par Monsieur François Baroin, Maire, habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal n° du, ci-après dénommé « le Partenaire », d'autre part.

Préambule

Le réseau des bibliothèques de la Collectivité existe depuis 1998 (délibération du 14 décembre 1998). Il est coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, équipement culturel d'intérêt communautaire destiné à desservir la population du territoire de Troyes Champagne Métropole.

Il s'est régulièrement élargi et compte aujourd'hui 9 partenaires :

- Bréviandés
- La Chapelle-Saint-Luc
- Maison de l'Ouille et de la Pensée Ouvrière (MOPO)
- Pont-Sainte-Marie
- Saint-André-les-Vergers
- Saint-Germain
- Saint-Julien-les-Villas
- Sainte-Savine
- Troyes pour le Conservatoire Marcel Landowski

et les 3 sites de la Médiathèque Jacques Chirac : Troyes-Centre, Troyes-Marais et Troyes-Chartreux.

L'objectif du réseau est d'offrir au public un accès large et facilité aux ressources documentaires disponibles sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, via ces services :

- Un catalogue commun regroupant toutes les ressources des bibliothèques partenaires (livres, CD, DVD, jeux vidéo, ressources numériques,...), à disposition des usagers détenteurs de la « carte réseau »
- Un site internet permettant de les consulter
- Une communication regroupée : agenda, réseaux sociaux et site internet

Son fonctionnement collaboratif permet aux bibliothèques partenaires des échanges professionnels au bénéfice des bonnes pratiques et de l'évolution des services pour le public.

La présente convention définit les conditions du partenariat entre Troyes Champagne Métropole et la ville de Troyes.

Ce considérant, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Rôle, services et engagements de la médiathèque Jacques Chirac

La Médiathèque Jacques Chirac coordonne le réseau des médiathèques et assure dans ce cadre les services suivants :

- **animation du réseau** : mise à disposition d'un agent coordinateur financé par Troyes Champagne Métropole
 - organisation de rencontres « échanges de bonnes pratiques », ponctuellement durant l'année en fonction des besoins
 - concertation entre les partenaires pour assurer qualité, cohérence et complémentarité de l'offre documentaire faite au public
- **informatique documentaire** : mise à disposition d'un « référent SIGB », agent financé par Troyes Champagne Métropole
 - gestion du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) qui pilote le réseau documentaire : coordination, administration du catalogue, fonctions de prêt, ...
 - assistance technique sur les questions bibliothéconomiques
 - formation de l'ensemble des intervenants du réseau
 - paramétrage des fonctions bibliothéconomiques
 - organisation de réunions techniques en fonction des besoins (catalogue, statistiques, ...), en concertation avec le coordinateur du réseau
 - interface avec le prestataire (actuellement Infor) : évolutions du système, centralisation des demandes, relais d'information au réseau

• **données bibliographiques-notices** :

- respect des normes de catalogage en vigueur

• **communication** :

- présence sur le site internet de la médiathèque Jacques Chirac des coordonnées et horaires d'ouverture du Partenaire
- valorisation du Partenaire :
 - espace « dédié » (roll-stand) dans la salle littérature et musique (médiathèque Jacques Chirac – site Troyes-Centre)
 - mise à disposition d'un poste informatique avec un lien spécifique vers le catalogue des ressources du Partenaire
 - présentation de tout document de communication fourni par le Partenaire

- relais sur les réseaux sociaux, le site internet, l'agenda, les blogs, des actions ou événements à promouvoir (à la demande du Partenaire)

• **action culturelle réseau :**

- créatrice de l'action Bosse les exams, la Médiathèque Jacques Chirac y associe les bibliothèques du réseau qui le souhaitent
- la Médiathèque Jacques Chirac informe le réseau de ses actions, pour proposer aux bibliothécaires intéressées :
 - de s'y associer, en les déclinant dans leur établissement et en bénéficiant de la promotion qui en est faite par la Médiathèques Jacques Chirac

• **soutien informatique** (Direction des Services Informatiques (DSI) de Troyes Champagne Métropole) :

- mise à disposition gratuite des licences du SIGB (propriété de Troyes Champagne Métropole)
- souscription et gestion du contrat de maintenance par un contrat unique auprès du prestataire (refacturation de sa quote-part au Partenaire – voir article 4)
- prise en charge du coût de la liaison informatique reliant la bibliothèque du Partenaire au réseau
- prise en charge des OPAC (matériel, logiciel, maintenance)
- administration des serveurs hébergeant les logiciels du SIGB et les données associées
- disponibilité du SIGB aux jours et heures ouvrables de la Médiathèque Jacques Chirac, sauf opérations techniques nécessaires
- interface auprès du prestataire en cas d'incident sur le SIGB
- mise à disposition d'un service dit de « prêt secours », en local (sur autorisation expresse de la DSI)
- gestion de l'exploitation du système (sauvegardes, télécommunications, dépannage des serveurs, sécurité) :
 - installation et paramétrage des logiciels du SIGB, et des logiciels associés
 - conseil sur des problèmes informatiques ponctuels (câblage, choix de matériel...)
 - dépannage à distance ou sur place selon les cas

Article 2. Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'associe au réseau des médiathèques coordonné par la Médiathèque Jacques Chirac, et prend les engagements suivants :

- **données bibliographiques/ notices :**
 - respect des normes de catalogage en vigueur
 - respect des prescriptions particulières de la Médiathèque Jacques Chirac : traitement documentaire et récupération des données

- ne pas modifier ou supprimer des notices ou des informations d'exemplaires non rattachés aux collections des autres partenaires (notamment dans le cadre des procédures de mise au pilon)
- ne pas modifier ou supprimer les informations indiquées par la Médiathèque Jacques Chirac sur les notices usagers (grands retards)

• **prêt de documents :**

- mise à disposition des documents de son centre de ressources aux usagers du réseau de Troyes Champagne Métropole, uniquement en consultation sur place

• **informatique :**

- maintenance du matériel informatique, propriété du Partenaire sur lequel sont utilisés les logiciels SIGB
- gestion du matériel et logiciels bureautiques de la bibliothèque du Partenaire
- accord préalable indispensable pour toute intervention sur les postes reliés au réseau des Médiathèques auprès de la DSI, habilitée à contrôler l'utilisation qui en est faite, et à intervenir éventuellement en cas d'usage dangereux pour la sécurité du système, ou non conforme à la législation en cas de dépannage sur place :
 - faciliter l'intervention de la DSI
 - assurer éventuellement l'interface avec les autres services municipaux compétents du Partenaire
- **communication**
 - fournir le matériel et les documents de communication à valoriser dans l'espace « dédié » à la médiathèque Jacques Chirac

Article 3. Respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale

Le Partenaire s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et commerciale.

En aucun cas, la responsabilité de Troyes Champagne Métropole ne peut être engagée en cas d'utilisation illégale de programmes et de logiciels par la bibliothèque du Partenaire.

Article 4. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Article 5. Résiliation

Les parties peuvent résilier la convention par anticipation, sous réserve de l'envoi d'un courrier recommandé avec préavis minimum de trois mois.

Dans ce cas, les données spécifiques à la bibliothèque partenaire contenues dans le SGB, pourront être mises à disposition du Partenaire dans le format proposé par la DSI de Troyes Champagne Métropole, sous réserve de la prise en charge, par le Partenaire, du coût de l'exportation.

Article 6. Litiges

En cas de litige persistant, les parties conviennent de saisir le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies amiables et de médiation.

Fait à Troyes en 2 exemplaires, le

Le Partenaire,

Troyes Champagne Métropole,